Charte Camélia Compétences



Notre charte a pour objectif de formaliser le cadre de la démarche qualitative de nos prestations et notre code déontologique.

Bilan de compétences

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
- Engager avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
- L'informer de façon claire et précise sur le centre de bilan les méthodes et les outils utilisés, le déroulement du bilan l'aider à préciser ses motivations, ses attentes, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche. Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire.
- Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme exploitable sur le marché du travail.
- Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse conforme aux indications réglementaires et lui rappeler qu'il est l'unique propriétaire de ce document qu'il pourra communiquer ou non à des tiers.
- Evaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation et effectuer un suivi du bilan de compétences.
- Respecter la réglementation relative au bilan de compétences et notamment la confidentialité des informations communiquées.
- S'entourer de conseillers bilans expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant le cas échéant, sur un réseau de conseillers externes.
- Faciliter la formation ou l'information de son personnel afin de lui permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies.

Accompagnement VAE



- Fournir une information claire sur les procédures et les étapes d'une démarche VAE.
 - Apporter les informations utiles à l'appréhension par le candidat des modalités de réalisation d'une démarche VAE.
 - Communiquer les coordonnées et faciliter la mise en relation avec les organismes publics et privés en lien avec votre démarche.
 - Fournir les informations précises sur les modalités de financement et prises en charge de votre démarche VAE.
- Proposer des conditions d'accueil adaptées
 - Recevoir votre demande en toute confidentialité et neutralité.
 - Faciliter vos démarches par l'établissement d'une convention VAE.
- Etablir une proposition individualisée adaptée à vos besoins
 - Etablir une proposition individualisée adaptée à votre objectif.
 - > Etablir avec le candidat un programme et un calendrier.
- Disposer des ressources documentaires et multimédia nécessaires à la valorisation de votre expérience
 - Mettre à votre disposition le référentiel de la certification visée.
 - Donner les moyens d'accès documentaires ou multimédia (entre autres pour le RNCP)
 - Disposer de connexions Internet et d'outils bureautiques
- Mettre à votre disposition outils et professionnel expérimenté garants d'une qualité de prestation.
 - ➤ Mettre à disposition des outils et supports d'analyse d'expérience adaptés à votre certification.
 - Apporter un accompagnement méthodologique rigoureux dans le cadre des séances de travail
 - > Garantir la qualité des prestations d'accompagnement proposées : Six étapes :
 - 1. Une réflexion approfondie permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
 - 2. Un retour sur votre parcours : inventaire des expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou titre visé.



- 3. Un entretien d'analyse descriptive de vos activités : Les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
- 4. Une assistance à la description écrite de vos activités : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation.
- 5. Une préparation de votre entretien avec le jury : L'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.
- 6. Et/ou, le cas échéant : Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'accompagnateur vous présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.

Le candidat reste le seul responsable de ses décisions et productions. L'accompagnateur a un devoir de neutralité au regard de la qualité des compétences identifiées et développés par le candidat. Son rôle est principalement technique, orienté sur l'approche organisationnelle et méthodologique du dossier à rédiger.

Formation et atelier

- Accompagner le développement de l'employabilité des salariés et demandeurs d'emploi dans le domaine des soft skills, compétences comportementales.
- Analyser et définir les besoins de formation pour proposer et adapter les prestations aux publics bénéficiaires des formations et ateliers. Les évaluer en fin de prestations
- Informer, accueillir, accompagner et suivre les stagiaires dans les meilleures conditions puis vérifier l'atteinte des objectifs de la formation au moyen d'évaluations.
- Mettre en œuvre tous les moyens humains pédagogiques et techniques adaptés aux formations dispensées dans un environnement approprié.
- Réaliser des questionnaires de satisfaction et les analyser pour chaque action de formation et pour chaque atelier afin de mettre en place des actions d'amélioration et d'éventuelles mesures correctives.
- Réaliser une veille réglementaire technique et pédagogique dans notre champ de compétences et actualiser le contenu de nos prestations.

Code déontologique



- Respect des personnes : Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.
- Clarification de la demande : Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre-arbitre de la personne.
- Engagement réciproque : Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre. Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable. Contractualiser l'ensemble de la prestation.
- Développement d'un processus d'accompagnement : Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.
- Professionnalisme: Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et l'auto-formation. Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique. S'engager en supervision, en échanges de pratiques.
- Positionnement : Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.
- Indépendance : Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique.
 Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.
- Confidentialité : S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.

Emmanuelle BERTHE, gérante Camélia Compétences

Camélia Compétences
Capital 1000€ - N° Siret 91962586300015 RCS Arras
152 rue du Galibier – Artoilab 62223 Saint Nicolas Lez Arras
www.cameliacompetences.fr